

Communiqué de presse Mata-Utu Le 27 février 2013

Accord annuel de modération de prix sur une liste de produits de grande consommation

Conformément au décret du 26 décembre 2012 et à la loi relative à la régulation économique outre-mer, le Préfet, Administrateur Supérieur, Michel JEANJEAN, porte à la connaissance du public, la publication de l'accord annuel de modération de prix portant sur une liste de 11 produits de grande consommation.

Cet accord a été signé le 26 février 2013 entre l'Etat et les principaux responsables des établissements de commerce de détail suivants :

- magasin SEM « Le Meilleur » (Wallis)
- magasin INTERWALLIS (Wallis)
- magasin AMIWAL (Wallis)
- magasin SERF (Futuna)

Les représentants de la CCIMA et de l'Association des PME, ont également signé cet accord.

L'arrêté préfectoral rendant public cet accord peut être consulté sur le site internet de l'Administration supérieure : www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr à partir du vendredi 1er mars 2013.

Michel JEANJEAN